



COMBLOUX

360° mont blanc france

*Grandir
en pays de montagne*

UNE NOUVELLE
MAISON DE L'ENFANCE
POUR COMBLOUX

DOSSIER DE MÉCÉNAT
FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT



*Madame, Monsieur,
Chers Comblorans de cœur,*

Aujourd'hui nous portons à votre connaissance un projet d'une grande importance pour l'avenir de la commune de Combloux : la construction d'une **MAISON DE L'ENFANCE**.

Ce nouvel équipement qui regroupera **une crèche, un accueil périscolaire, un centre de loisirs et une salle de restauration** doit nous permettre de recevoir au mieux les enfants de 0 à 10 ans.

Combloux n'aura plus le droit en 2026 d'accueillir les enfants de 0 à 3 ans dans les locaux actuels. Ils ne sont plus aux normes et inadaptés pour la garde d'enfants en bas âge. Combloux doit répondre à la demande grandissante des familles pour la garde collective liée à l'attrait pour l'éveil et la sociabilité propre à une crèche.

« LA MAISON DE L'ENFANCE PERMETTRA DE CENTRALISER EN UN MÊME ET UNIQUE LIEU L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 À 10 ANS. DE LA MÊME FAÇON LE BÂTIMENT A ÉTÉ PENSÉ POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS ET POUR LES ACTIVITÉS AVEC DES ENFANTS, IL EST DONC PARFAITEMENT ADAPTÉ. »

Nous sommes convaincus que ce projet résonnera en vous.

Combloux est et doit rester un village de montagne où il fait bon vivre à l'année avec un profond respect de notre cadre de vie. C'est cela la Maison de l'Enfance : une structure d'accueil dès le plus jeune âge qui éveille au respect de notre territoire, à sa beauté et à sa préservation.



Claude
CHAMBEL
Maire
de Combloux



Sabine
BERTHELOT
Adjointe
à l'enfance

« LA MAISON DE L'ENFANCE PERMETTRA D'APPORTER UNE RÉPONSE QUALITATIVE ET PÉRENNE À LA DEMANDE DE GARDE DE CES FAMILLES. ELLE OFFRIRA DES PERSPECTIVES D'EMPLOIS DURABLES DANS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL QUALITATIF. »

La demande de garde pour les 3-10 ans augmentant avec les années, la commune a dû multiplier les sites d'accueil pour faire face. Maintenant le service est déployé sur six lieux différents. Cet éparpillement complique le fonctionnement du service, la gestion du personnel et contraint les parents à récupérer leurs enfants dans différents lieux d'accueil (maternelles et élémentaires).

« LA MAISON DE L'ENFANCE EST UN PROJET QUI PORTE DES VALEURS ENVIRONNEMENTALES ET HUMAINES FORTES. A TRAVERS CE PROJET NOUS DÉFENDONS UN RETOUR AUX CHOSES SIMPLES ET ESSENTIELLES S'ARTICULANT AUTOUR DES BESOINS DE L'ENFANT ET D'UNE INTERACTION FORTE AVEC LA NATURE. »

COMBLOUX
C'EST ...

2 105 HABITANTS
PERMANENTS & AUTANT
DE RÉSIDENTS SECONDAIRES

331 FAMILLES
AVEC ENFANTS

19 NAISSANCES
PAR AN*

**LA MAISON
DE L'ENFANCE**
CE SERA ..

36 PLACES
POUR LES 0-3 ANS

90 PLACES
POUR LES 3-10 ANS

27 EMPLOIS

1 833 m²
DE SUPERFICIE

860 m²
D'ESPACES
EXTÉRIEURS

* en moyenne sur les 5 dernières années

LA MAISON DE L'ENFANCE C'EST...

1

UN PROJET COMMUN AUX DEUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES que comptent la commune de Combloux. Elle favorisera et renforcera le rapprochement des enfants issus du secteur public et du secteur privé au service du bien vivre ensemble.

2

UN PROJET INNOVANT DANS SA DIMENSION SOCIO PEDAGOGIQUE QUI AURA POUR SOCLE LA NATURE En effet, l'équipe municipale a refondu le projet pédagogique des équipes autour du lien à la Nature. Ceci afin de garantir le meilleur épanouissement possible aux enfants accueillis dans la structure.

3

UN LIEU D'INTERACTIVITÉ PRIVILEGIE pour nourrir les liens entre les enfants de 0 à 10 ans. Le site permettant de rassembler en un seul et même site les enfants pris en charge par la commune.

4

UN NOUVEAU MODÈLE D'EQUIPEMENT PUBLIC : c'est l'ambition d'une vraie politique éducative au sens de l'universalité du service public et de l'accessibilité de l'offre de garde grâce à des politiques tarifaires sociales.

Enfin **LA MAISON DE L'ENFANCE ACCOMPAGNERA LA DYNAMIQUE SOCIALE DU VILLAGE** en développant un modèle de village de montagne qui vit à l'année.

LE BÂTIMENT EST PENSÉ POUR ÊTRE RÉELLEMENT TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR ET LES ESPACES EXTÉRIEURS LAISSENT UNE LARGE PLACE À LA VÉGÉTALISATION.

Combloux s'engage sur divers champs d'action publique pour maintenir une dynamique démographique positive grâce notamment à un solde migratoire positif et une bonne dynamique en matière de naissance.

Ce projet est dès lors étroitement imbriqué avec les autres politiques communales en matière de logements accessibles et de transition territoriale.



L'éveil au respect de la nature

Toutes les pièces de vie sans exception permettent de **gommer la frontière avec l'extérieur**.

Les espaces d'évolution extérieurs sont conçus de façon à promouvoir **la libre motricité et l'éveil sensoriel** des enfants, quel que soit leur âge, dans un cadre stimulant et sécurisé.

Les cours bénéficient d'un **ensoleillement optimal** et d'un positionnement idéal **face au Mont Blanc**.

La nature des sols est définie par les usages. Les préaux sont recouverts d'un **platelage en bambou**.

Les espaces verts en gazon rustique sont disposés dans les deux cours avec des **coins jardinage, cueillette de fleurs et des jardinières** légèrement surélevées à hauteur d'enfant.

L'emplacement idéal

Une insertion dans un regroupement de plusieurs édifices publics, dont un lycée, deux écoles (privée et publique), une bibliothèque, une aire de jeux et la mairie.

Des liaisons piétonnes et vélos déjà existantes pour favoriser les mobilités actives.

LA SOBRIÉTÉ HEUREUSE DÈS LA CONCEPTION DU BÂTIMENT

Les matériaux ont été choisis pour leurs caractéristiques **pérennes, sobres, naturels** et trouvent leur familiarité avec le contexte bâti environnant.

- > **Une architecture de plain-pied** pour permettre un usage simplifié.
- > **Des supports pédagogiques réduits** à leur strict minimum.
- > Une architecture au service de la **fonctionnalité** pour s'adapter à la **dimension humaine** du projet.
- > **Un bâtiment économe** dans son fonctionnement et son entretien.



L'ÎLE AUX IMAGINAIRES
DES ESPACES MODULABLES POUR
ACCUEILLIR DES AMÉNAGEMENTS
ÉPHÉMÈRES EN FONCTION DES
ACTIVITÉS DES ENFANTS ET DES
SAISONS POUR QUE LA MAISON
DE L'ENFANCE DEVIENNE LEUR
« SECONDE » MAISON.



Montant du projet

7 M € HT

CONSTRUCTION
DU BÂTIMENT

POURQUOI FAIRE UN DON ?

Votre don au bénéfice de la commune de Combloux peut contribuer à :

- > Avoir des locaux à la hauteur de notre ambition éducative
- > Maintenir les écoles dans notre village
- > Accueillir des familles à l'année

Nous nous engageons à :

- > Assurer un suivi de l'affectation de vos dons de manière rigoureuse et transparente
- > Vous inviter à des rencontres pendant le chantier (pose 1^{ère} pierre, visite privée, inauguration)
- > Ne pas communiquer vos coordonnées

COMMENT ?

Renseignez le formulaire de don disponible :

- > En papier à l'accueil de la Mairie ou par mail à developpement@mairie-combloux.fr
- > Sur notre site Internet mairie-combloux.fr rubrique Mécénat

REMERCIEMENTS

Pour les entreprises mécènes et les associations donatrices, nous apposerons **vos logos** sur les supports de communication relatifs au projet soutenu.

Pour les particuliers, sous réserve de votre accord, vous serez **nommé dans la liste des mécènes** sur notre site internet.

Nous ne mentionnerons pas le montant de votre don si vous ne le souhaitez pas.

AVANTAGES FISCAUX

EN FAVEUR DES PARTICULIERS

En soutenant la commune de Combloux, vous bénéficiez d'une **réduction d'impôts sur le revenu de 66 % du montant de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre don.

Ainsi :

- > Votre don de 1 000 € ne vous coûte réellement que 340 € après déduction fiscale
- > Votre don de 5 000 € ne vous coûte réellement que 1 700 € après déduction fiscale

EN FAVEUR DES PROFESSIONNELS

Une entreprise peut bénéficier d'une **réduction d'impôts de 60 % du montant de son don**, pour son impôt sur les sociétés (IS), dans la limite d'un plafond de 0,5 % de son chiffre d'affaires.

Si ce seuil est dépassé, l'entreprise peut reporter l'excédent pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants. Le report reste valable si son exercice est déficitaire.

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu (IR) bénéficient du même avantage fiscal.

Ainsi :

- > Votre don de 5 000 € ne vous coûte réellement que 2 000 € après déduction fiscale
- > Votre don de 15 000 € ne vous coûte réellement que 6 000 € après déduction fiscale



MAIRIE DE COMBLOUX
132, route de la Mairie 74 920 COMBLOUX
04 50 58 60 32
accueil@mairie-combloux.fr



comblouxmonvillage



combloux_mairie



Mairie de Combloux

RENSEIGNEMENTS
SUR LA MAISON DE L'ENFANCE

Madame Christine KARCHER
enfance.jeunesse@mairie-combloux.fr
04 50 58 60 32

RENSEIGNEMENTS
SUR LES ASPECTS
ADMINISTRATIFS DU DON

Madame Julie HODEAU
developpement@mairie-combloux.fr
04 50 58 60 32

